

UNITÉ FORUM CONSULTATIF ET COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

Parme, le 29 novembre 2013.
EFSA/AF/M/2013/487/PUB/FINAL

Procès-verbal

QUARANTE-NEUVIÈME REUNION DU FORUM CONSULTATIF VILNIUS, LITUANIE, 25-26 SEPTEMBRE 2013

MEMBRES DU FORUM CONSULTATIF

Présidence: *Bernhard Url*, directeur exécutif faisant fonction de l'EFSA

Autriche	<i>Klemens Fuchs</i>	Lettonie	<i>Aija Melngailė</i>
Belgique	<i>Benoît Horion</i>	Lituanie	<i>Zenonas Stanevicius</i>
Bulgarie	<i>Boiko Likov</i>	Luxembourg	<i>Patrick Hau</i>
Croatie	<i>Andrea Gross-Boskovic</i>	Malte	<i>Ingrid Busuttil</i>
Chypre	<i>Popi Kanari</i>	Pays-Bas	<i>Antoon Opperhuizen</i>
République tchèque	<i>Jitka Götzová</i>	Norvège	<i>Lars E. Hanssen</i>
Danemark	<i>Jørgen Schlundt</i>	Pologne	<i>Jacek Postupolski</i>
Estonie	<i>Piret Priisalu</i>	Roumanie	<i>Liviu Rusu</i>
Finlande	<i>Kirsti Savela</i>	République slovaque	<i>Petra Gerekova</i>
France	<i>Rozenn Saunier</i>	Slovénie	<i>Ada Hočvar Grom</i>
Allemagne	<i>Andreas Hensel</i>	Espagne	<i>Ana Canals Caballero</i>
Grèce	<i>Eirini Tsigarida</i>	Suède	<i>Leif Busk</i>
Hongrie	<i>Maria Szeitzné Szabó</i>	Royaume-Uni	<i>Alisdair Wotherspoon</i>
Islande	<i>Jón Gíslason</i>		
Irlande	<i>Raymond Ellard</i>		
Italie	<i>Giancarlo Belluzzi</i>		

OBSERVATEURS

Ancienne République yougoslave de Macédoine	<i>Svetlana Tomeska Mickova</i>	Suisse	<i>Michael Beer</i>
Monténégro	<i>Nedeljko Latinovic</i>	Commission européenne	<i>Jeannie Vergnettes</i>
Serbie	<i>Vera Katić</i>		

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE EUROPEENNE DE SECURITE DES ALIMENTS

Secrétariat du forum consultatif: *Jeffrey Moon, Saadia Noorani, Elena Zeraschi et Elda Franchi*

<i>Per Bergman</i>	<i>Dirk Detken*</i>
<i>Stef Bronzwaer</i>	<i>Djien Liem*</i>
<i>Hubert Deluyker</i>	<i>Pia Makela*</i>
<i>Anne-Laure Gassin</i>	<i>Luisa Ramos Bordajandi*</i>
<i>Marta Hugas</i>	<i>Tobin Robinson*</i>
<i>Juliane Kleiner</i>	<i>Alessia Vecchio*</i>
<i>Gritta Schrader (vice-présidente du groupe scientifique sur la santé des plantes)</i>	<i>Christine Vleminckx (vice-présidente du groupe de travail sur l'acrylamide)</i>
<i>Giuseppe Stancanelli</i>	

(* = par téléphone)

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Bernhard Url ouvre la réunion et donne la parole au Dr Millius, directeur du service alimentaire et vétérinaire national de Lituanie.

Le Dr Millius accueille les membres à Vilnius et fait une brève introduction sur la valeur accordée par la Lituanie au travail et aux résultats de l'EFSA, ainsi que sur les domaines prioritaires d'action pour le pays.

Bernhard Url souhaite la bienvenue à la nouvelle représentante croate auprès du FC, Andrea Gross-Boskovic, et signale que la Turquie et le Portugal sont excusés. La présence de Gritta Schrader, vice-présidente du groupe scientifique sur la santé des plantes, est également saluée.

Bernhard Url informe les membres qu'il fait fonction de président de la réunion à la suite de la récente démission de Catherine Geslain-Lanéelle, directrice exécutive de l'EFSA.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec des points supplémentaires de la France, de la Suède, de la Bulgarie et de l'Allemagne ajoutés dans la rubrique Divers (point 7).

3 QUESTIONS SOULEVÉES

Les membres reçoivent une liste des points d'action soulevés lors de la dernière réunion du forum consultatif, avec leur statut actuel.

Aucune question supplémentaire n'est soumise à la discussion.

4 PRÉSENTATION DE LA CROATIE SUR LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET L'ADHÉSION À L'UE

Andrea Gross-Boskovic, la représentante croate nouvellement nommée auprès du forum consultatif, présente un aperçu des principales activités de l'Agence croate pour la sécurité des aliments (HAH).

5 DISCUSSION STRATÉGIQUE SUR LES TRAVAUX DE L'EFSA AVEC LES ÉTATS MEMBRES

5.1 Examen des points de contact

Stef Bronzwaer présente des informations concernant l'examen en cours du réseau des points de contact, qui est axé sur l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) réalisée par un groupe de travail de l'EFSA.

L'Espagne fait remarquer que le travail réalisé par les points de contact dépasse les moyens financiers qui leur sont accordés. Le point de vue de l'Espagne est partagé par l'Italie, la France, Chypre et la Suède.

L'Italie indique que le réseau des points de contact est un outil essentiel à la coopération entre l'EFSA et les États membres. La Suède propose que les points de contact jouent un rôle plus important dans la coordination et le soutien des membres des réseaux scientifiques nationaux. La France indique que le réseau de points de contact est un système en réseau très efficace en Europe. Chypre souligne que le soutien des points de contact doit être renforcé et indique que les membres du FC doivent agir davantage en faveur de la mise en réseau des organisations de l'article 36. L'Allemagne rappelle les objectifs principaux des points de contact, à savoir leur rôle de prévention du chevauchement d'activités et d'échange d'informations, tandis que la Finlande souligne les bonnes pratiques des points de contact dans leur collaboration avec les membres du FC, du groupe de travail «communications» du forum consultatif et du réseau scientifique.

La Lituanie confirme l'importance du réseau des points de contact et la nécessité de son maintien et de son renforcement. Le Danemark soutient la poursuite du réseau.

Le Danemark et la France signalent certaines difficultés dans l'utilisation des outils de coopération tels que la plateforme d'échange d'informations (IEP). L'Allemagne pense qu'un outil de communication de type «blog» peut être plus utile pour le partage d'informations entre les membres sur les travaux à venir, faisant remarquer qu'un tel outil permet d'éviter le chevauchement d'activités. Anne-Laure Gassin informe les membres que le département Communication étudie actuellement de nouveaux outils destinés à faciliter la communication.

Stef Bronzwaer prend acte des commentaires et confirme que la contribution financière de l'EFSA vise à soutenir les États membres dans l'exécution de leurs tâches, mais n'a jamais eu pour finalité de couvrir la totalité des coûts des points de contact. Il indique en outre qu'un «point de contact» ne doit pas forcément se limiter à une seule personne, mais peut prendre la forme d'une équipe ou d'une organisation et que son rôle peut être étendu en vue d'améliorer encore la mise en réseau au niveau national. Il indique que le cadre de dotation financière actuel doit être examiné plus en détail afin de garantir une base juridique stable pour les accords et explique que l'allocation financière est proportionnelle au pays/à la taille de la population.

Bernhard Url conclut que l'expérience de travail avec les points de contact est très positive et qu'elle doit être poursuivie. Il convient toutefois d'envisager la possibilité d'étendre les activités des points de contact afin d'accroître la coordination au niveau national et de consentir de nouveaux efforts en matière de prévention de la duplication des activités et de l'amélioration des outils d'assistance technique.

(Action n° 1: étude des tâches et du cadre du réseau des PC dans le cadre de l'examen en cours de la coopération scientifique.)

5.2 Examen de la coopération scientifique et programme de travail 2014

Juliane Kleiner fait le point sur les discussions menées jusqu'ici par le groupe de discussion du FC sur la coopération scientifique concernant la poursuite du développement de la coopération scientifique entre l'EFSA et les États membres, l'accent étant mis sur le partage d'informations et de données, le développement de la capacité d'évaluation des risques et l'ébauche de propositions pour les grands centres scientifiques («réseaux d'excellence») afin d'apporter une assistance scientifique à l'EFSA par le biais de l'externalisation. Bernhard Url souligne l'importance d'envisager de nouvelles manières de développer la capacité d'évaluation des risques.

L'Espagne, membre du groupe de discussion, indique que le principe de «centres d'excellence» n'est pas suffisamment bien défini et que les membres du FC ont besoin de détails supplémentaires avant de discuter. L'Espagne fait également remarquer que les formations pourraient être plus spécifiquement axées sur des problèmes pratiques, tels que le besoin de mieux comprendre le système de données FoodEx 2.

L'Italie demande si les «centres d'excellence» se limitent aux organisations de l'article 36 et soutient l'échange de personnel comme mesure de renforcement des capacités.

La Commission européenne propose que le groupe de discussion s'appuie sur l'expérience d'autres agences dans le domaine de la coopération avec les États membres.

L'Allemagne salue le développement de «centres» pour l'externalisation et souligne l'importance du partage d'informations, de l'accès aux données et de la possibilité de publication de données. Les Pays-Bas, la Finlande et l'Italie sont également favorables à une telle externalisation; la Suède, la Belgique et la Bulgarie soulignant la nécessité de développer davantage le concept.

Hubert Deluyker estime qu'un contrat-cadre permettrait de réaliser une telle externalisation et met en évidence la nécessité d'étudier la possibilité de formations en dehors des programmes formels.

Juliane Kleiner répète que l'externalisation via des centres ou réseaux d'excellence reposera sur les meilleures connaissances scientifiques comme principe fondamental et prendrait la forme d'un partenariat de longue durée avec des prestataires de services de haute qualité. Les critères doivent être développés plus avant pour permettre une discussion de fond.

Bernhard Url conclut que les besoins réels doivent être pris en considération au même titre que le cadre juridique dans lequel opère l'EFSA, tout en visant une utilisation optimale des ressources de l'UE. Il ajoute que le groupe de discussion préparera un document de réflexion pour la réunion de décembre.

5.3 Coopération scientifique internationale

Djen Liem présente un aperçu du rôle croissant de l'EFSA dans la coopération avec les agences de l'Union européenne, les organisations internationales et les pays tiers. L'Allemagne, le Danemark et la France lui font suite avec des présentations d'un point de vue national.

L'Italie salue les présentations et indique le besoin de discussions sur la coopération à un niveau scientifique et politique. Les Pays-Bas se félicitent de la discussion qui révèle la complexité de la question et les rôles différents des États membres et de l'EFSA, soulignant le rôle que cette dernière peut jouer dans l'exportation des méthodes.

La Suède et l'Irlande indiquent que le problème est compliqué et qu'une plus grande clarté s'impose concernant la philosophie d'information, afin de différencier les activités de diplomatie et les activités scientifiques.

Bernhard Url convient de la nécessité d'être clair sur le rôle de l'EFSA sur la scène internationale et sur le type d'assistance mutuelle réalisable avec les États membres afin d'exporter les meilleures pratiques européennes.

(Action n° 2: *examen plus poussé des activités des États membres dans la coopération internationale et information aux membres lors d'une prochaine réunion.*)

5.4 Accès aux documents

Dirk Detken présente un aperçu des exigences en matière de demandes d'accès aux documents reçues par l'EFSA et des implications pour les membres qui partagent également des informations avec l'EFSA sur des thèmes pertinents.

L'Allemagne soulève la question de la propriété des informations et des données et de la gestion de celles-ci en cas de demandes d'informations. Dirk répond que le problème n'est pas tant la propriété, mais plutôt le droit d'accès des citoyens aux informations détenues, compte tenu de la sensibilité commerciale, et le droit de ne pas divulguer d'informations si cela «porte atteinte au processus décisionnel» jusqu'à ce que la décision en question ait été prise.

En conclusion, Bernhard Url propose la mise en place d'une procédure simple permettant le partage des documents et présentations des membres en cas de demandes d'accès en ce sens.

(Action n° 3: *élaboration d'un texte d'accord sur le partage des documents et présentations du CF pour répondre aux demandes d'«accès aux documents».*)

5.5 Coopération dans le domaine de la santé des plantes (y compris le rapport du réseau scientifique de l'EFSA pour l'évaluation des risques associés à la santé des plantes)

Giuseppe Stancanelli et Gritta Schrader présentent les activités actuelles de l'unité, du réseau et du groupe sur la santé des plantes en détaillant les activités actuelles et prévues.

Les Pays-Bas soulèvent un problème relatif à l'augmentation probable de la charge de travail en raison des nouvelles réglementations phytosanitaires, demandant si cet impact avait été pris en compte par le réseau et le groupe. Gritta Schrader informe les membres du fait que des discussions ont été menées sur le nouveau régime de contrôle proposé et qu'une assistance est nécessaire au niveau national de la part de l'OEPP et de l'EFSA. Giuseppe Stancanelli relève que le passage de l'évaluation des risques liés aux agents pathogènes à l'évaluation des risques des produits requiert une coopération non seulement avec des organisations au niveau des États membres et de l'UE, mais également au niveau international. Chypre fait référence au travail de la FAO dans ce domaine. Giuseppe Stancanelli précise que la FAO établit des normes, mais n'effectue pas d'évaluation des risques.

L'Allemagne s'interroge sur la manière dont l'évaluation des risques réalisée par l'EFSA est partagée avec d'autres organisations dont les activités sont axées sur la santé des plantes.

L'Espagne signale des difficultés dans le pays à obtenir des informations du réseau, étant donné que la santé des plantes y est un sujet qui relève davantage du domaine de l'agriculture.

Bernhard Url tire la conclusion qu'il convient d'examiner plus attentivement le rôle de l'EFSA dans la méthodologie d'évaluation des risques portant sur le nouveau régime de contrôle de la santé des plantes.

(Action n° 4: *réflexion par l'EFSA sur son rôle dans la méthodologie d'évaluation des risques au regard du nouveau régime de contrôle de la santé des plantes dans les importations.*)

5.6 Informations sur la journée de réflexion du comité scientifique

Juliane Kleiner fait le point sur la hiérarchisation du programme de travail du comité scientifique, en détaillant l'élaboration proposée de documents d'orientation.

L'Allemagne demande à qui s'adressent ces documents d'orientation et comment l'EFSA compte les développer avec les États membres et sur le plan international. Juliane Kleiner indique que l'élaboration s'est fondée sur le contexte international et sur la consultation publique, qui tient également compte du point de vue et de la contribution des États membres. Le Danemark souligne la nécessité d'impliquer des pays tiers lors du développement de normes afin d'en faciliter l'acceptation sur le plan international.

Bernhard Url convient du besoin d'envisager l'étape intermédiaire dans le développement de normes mondiales en Europe et dans les agences européennes.

La France demande pourquoi l'exposition combinée n'a qu'une faible priorité. Juliane Kleiner explique que l'idée est d'attendre la fin des premiers travaux dans le domaine des pesticides afin de mieux contribuer à l'élaboration des documents d'orientation.

5.7 Mise à jour sur l'acrylamide

Luisa Ramos Bordajandi et Christine Vleminckx (vice-présidente du groupe de travail) présentent les travaux en cours sur l'acrylamide en décrivant les progrès et le calendrier, la consultation publique sur le projet d'avis étant attendue pour juillet 2014 et l'avis final devant être publié en 2015.

La Suède soulève la question des valeurs indicatives révisées d'acrylamide dans les produits alimentaires de la Commission européenne et demande si le groupe scientifique CONTAM doit considérer l'impact de celles-ci.

Luisa Ramos Bordajandi indique qu'il s'agissait d'effectuer une évaluation des risques et non de prendre en compte les valeurs indicatives, qui ne sont pas des limites légales et ne supposent pas de mesures d'application en cas de dépassement. La Suède propose que l'EFSA inclue une telle considération dans son travail. Bernhard Url indique que cette possibilité sera examinée.

Le Danemark réaffirme son inquiétude quant au fait que le délai de réponse à la demande formulée par écrit par quatre membres du forum à l'EFSA est trop long. La Norvège appuie le Danemark sur ce point. Bernhard Url se félicite de l'approche adoptée par les membres en écrivant à l'EFSA, mais explique que la demande d'une évaluation complète des risques relève du mandat de la Commission. La Commission européenne prend bonne note des commentaires des membres pour examen futur.

Les Pays-Bas insistent sur le fait que leur gouvernement leur a demandé de fournir une évaluation des risques associés à l'acrylamide au niveau national avant juin 2014, ce qui précéderait les délais de publication de l'avis de l'EFSA.

Bernhard Url reconnaît la nécessité de contacts étroits avec les Pays-Bas et de l'information des membres du forum consultatif sur les progrès réalisés.

(Action n° 5: réflexion de l'EFSA sur l'opportunité d'avancer le calendrier pour le premier projet d'avis sur l'acrylamide dans les produits alimentaires et consultation des Pays-Bas sur les travaux prévus par ces derniers concernant l'acrylamide.)

Réflexion complémentaire de l'EFSA sur la possibilité d'inclure l'évaluation de l'impact des valeurs indicatives de la Commission dans l'avis sur l'acrylamide dans les produits alimentaires.

Action n° 6: réflexion de l'EFSA sur les problèmes relatifs à la «formulation de la question» et communications en cas de réception de demandes d'évaluation des risques d'États membres.)

5.8 Expérience en matière d'évaluation des risques associés aux boissons énergétiques en Lituanie

La Lituanie informe les membres des travaux en cours sur la consommation de boissons énergétiques dans ce pays et détaille les mesures envisagées au niveau national.

La France s'interroge sur la méthode de surveillance des effets mentionnés de la consommation. La Lituanie répond en précisant le rôle des médecins généralistes et des collègues de la santé publique dans la collecte d'informations, tout en faisant remarquer l'absence de méthodologie concertée pour la collecte des informations.

L'Espagne demande si l'EFSA effectue des travaux sur les mélanges taurine/caféine ou les combinaisons avec de l'alcool. Tobin Robinson explique, par téléphone, que l'avis sur la caféine est toujours en préparation et qu'aucune étude n'est en cours sur les effets combinés. Juliane Kleiner signale que le groupe peut se pencher sur les interactions de la caféine avec d'autres substances dans le cadre du mandat actuel, très large.

5.9 Mise à jour sur l'évaluation des réseaux

Jeffrey Moon fait le point sur la mise en œuvre des recommandations de l'*«auto-évaluation»* réalisée sur les réseaux scientifiques de l'EFSA en décrivant le programme de retour d'informations des réseaux au forum consultatif.

Les membres se félicitent d'être tenus au courant des activités des réseaux et approuvent une proposition visant à développer des documents d'orientation pour les représentants participant aux réunions des réseaux.

Per Bergman présente une proposition révisée pour la mise en place d'un réseau dans le domaine des ingrédients et conditionnements alimentaires (unité FIP – Food Ingredients and Packaging). Per décrit les changements apportés à la proposition depuis qu'elle a été discutée pour la première fois avec les membres et demande à ces derniers d'approuver le mandat révisé.

Bernhard Url prend acte de l'approbation du mandat pour la mise en place d'un réseau FIP et annonce que des documents d'orientation pour les représentants seront élaborés en concertation avec les membres.

(Action n° 7: *finalisation du mandat pour la mise en place d'un réseau FIP et nominations attendues de la part des membres du FC.*

Action n° 8: *réflexion de l'EFSA concernant le développement de documents d'orientation pour les nouveaux membres des réseaux.)*

6 AUTRES QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'EFSA ET LES ÉTATS MEMBRES

6.1 Bilan du programme «Nutrivilance»

La France présente les détails du rapport annuel 2012 portant sur le programme national de nutrivilance.

Les membres du forum accueillent favorablement les informations. Concernant l'effet enregistré sur la tension artérielle et les fractures de la hanche, les Pays-Bas demandent si un relevé des médicaments consommés a été effectué puisqu'il pourrait s'agir d'un facteur de confusion. La France indique que cela n'a pas été évalué, mais peut avoir été recensé.

Juliane Kleiner demande comment les informations ont été évaluées. La France explique qu'un comité ad hoc s'est occupé de l'évaluation des informations. L'Allemagne se demande si la France compte développer une base de données pour le recensement des dossiers. La France confirme disposer d'une base de données/d'un site Web, qui n'est toutefois pas accessible au public. La France propose de fournir des données aux États membres sur demande.

Hubert Deluyker s'interroge sur le point de savoir si la base de données de pharmacovigilance a été utilisée. La France indique l'existence d'un portail sur le site Web de l'ANSES, mais n'est pas certaine qu'il soit relié à la base de données de pharmacovigilance.

La France propose la création d'un groupe composé de membres intéressés pour examiner plus en détail le recours à un tel système. Les Pays-Bas, Chypre, le Luxembourg, l'Italie, la Croatie, le Royaume-Uni et la Grèce soutiennent la proposition, d'autres pourraient les rejoindre après réflexion.

Bernhard Url suggère que l'EFSA aide le groupe en participant au développement du mandat et en organisant une réunion.

(Action n° 9: *développement par la France/l'EFSA d'un mandat pour le groupe sur la nutrивigilance et organisation d'une réunion pour les membres intéressés.*)

6.2 Hépatite A dans plusieurs États membres

L'Italie présente des informations détaillées sur l'épidémie d'hépatite A touchant plusieurs pays ces derniers mois d'un point de vue national.

Le Danemark informe les membres qu'il n'a pas été possible d'identifier la souche dans les cas danois et demande des informations à l'Italie sur la méthodologie utilisée pour déterminer la souche dans les cas italiens.

La Pologne, le Danemark et l'Irlande étayent la présentation à l'aide d'informations additionnelles mettant en avant les problèmes de traçabilité des produits potentiellement affectés rencontrés au cours de leurs propres investigations.

6.3 Rôle de l'EFSA dans les enquêtes sur les foyers de maladies d'origine alimentaire

Marta Hugas et Pia Makela fournissent des informations sur la manière dont l'EFSA peut soutenir, essentiellement par la collecte de données, de telles enquêtes.

Le Danemark relève que l'accent devrait davantage être mis sur les cas sporadiques, comptant un faible nombre de foyers. Marta souligne que les systèmes actuels de surveillance ont été conçus pour la détection des épidémies et non des cas sporadiques.

L'Allemagne demande si l'EFSA dispose d'une vue d'ensemble de tous les outils disponibles pour la collecte de données et la traçabilité et quelles sont les propositions à long terme de l'EFSA. Marta Hugas indique qu'il est nécessaire de dresser, avec un mandat, le bilan des outils et ressources disponibles au niveau européen et aux niveaux nationaux, de mettre en place une méthodologie et d'améliorer la préparation aux crises. Elle ajoute qu'il faut poursuivre les discussions avec les membres à l'avenir.

Bernhard Url prend note de l'implication de l'EFSA dans la formation et la préparation interne pour la réaction aux incidents ainsi que du besoin de planification supplémentaire dans ce domaine.

(Action n° 10: *examen plus poussé du rôle de l'EFSA dans les enquêtes sur les flambées épidémiques de maladies d'origine alimentaire internationales et les possibilités de formation et information du forum consultatif sur ce sujet.*)

6.4 Communication scientifique : le profil de risque de la BfR

L'Allemagne présente le détail des développements dans la communication des évaluations des risques à l'aide de l'«établissement de profils de risque».

Les Pays-Bas et la Finlande font part de leur volonté de collaborer à l'approche choisie et proposent de discuter de la question lors de la prochaine réunion du FC.

Anne-Laure Gassin souligne l'importance de cette approche et la manière dont elle pourrait s'inscrire dans les lignes directrices de communication sur les risques en cours d'élaboration. Elle suggère qu'il pourrait s'avérer utile de mener des discussions complémentaires tant avec le FC qu'avec le groupe de travail du forum consultatif sur la communication (AFCWG), éventuellement à l'occasion d'une réunion conjointe.

Bernhard Url convient qu'il s'agirait d'une bonne façon d'avancer.

(Action n° 11: *organisation d'une session conjointe du FC et de l'AFCWG en décembre. Introduction à l'ordre du jour des thèmes liés à la communication sur les risques.*)

6.5 Alcaloïdes pyrrolizidiniques (AP) dans les thés et tisanes: résultats d'un projet de recherche de la BfR

L'Allemagne présente les conclusions d'études menées sur les niveaux d'AP dans le thé.

La France demande si les niveaux ont un rapport avec la qualité/le prix du thé, tandis que le Luxembourg s'interroge sur l'origine du thé. L'Allemagne répond qu'il ne semble pas y avoir de corrélation avec le prix et l'origine et que des variations ont été constatées dans les niveaux entre les marques et entre des lots de la même marque. Les Pays-Bas relèvent des problèmes relatifs aux pratiques de récolte.

L'Espagne demande si les données de consommation utilisées sont nationales. L'Allemagne indique que c'est le cas et que des calculs séparés de l'exposition doivent être effectués pour chaque pays.

Bernhard Url fait remarquer l'existence d'un projet en cours financé par l'EFSA pour la collecte de données sur l'occurrence concernant la prévalence d'AP dans les aliments et devant se terminer fin 2015.

6.6 Propositions d'échange de personnel entre les institutions de l'EFSA et des États membres

Alessia Vecchio expose des propositions pour l'échange de personnel pour de brèves périodes («scientifiques invités») entre l'EFSA et les États membres afin de soutenir les accords déjà conclus pour les experts nationaux détachés (END) et les experts nationaux en formation professionnelle (ENFP).

L'Espagne demande des éclaircissements sur les dépenses et le défraiement des experts concernés. La France s'interroge sur la disponibilité de logements à Parme pour de tels échanges sur de courtes périodes. Alessia précise le cadre financier et indique que des possibilités de location pour de courtes périodes sont en cours d'examen.

L'Allemagne demande des précisions concernant le type de projets appropriés. Bernhard Url déclare que des projets liés aux tâches de l'EFSA conviennent, citant à titre d'exemples la méthodologie d'évaluation des risques et celle de collecte des données et ajoutant qu'une hiérarchisation peut être opportune en fonction des propositions avancées.

L'Espagne salue la flexibilité offerte et fait observer qu'un échange sur le développement de FoodEx 2 serait profitable. La Suède soutient cette proposition et se réjouit de la possibilité de recherche supplémentaire de moyens financiers ou de moyens logistiques (p. ex. logement) pour de telles activités. La Bulgarie se félicite des propositions et espère que le nouvel accord offrira davantage de possibilités aux experts.

Bernhard Url prend bonne note des commentaires et reconnaît que les propositions doivent être encore développées pour un lancement en 2014.

(Action n° 12: *développement de la proposition de l'EFSA pour les échanges de personnel sur de courtes périodes entre les États membres et l'EFSA pour décembre (examen d'un projet pilote avec l'Espagne sur FoodEx 2).*)

6.7 Planification des thèmes stratégiques du FC 2014

Jeffrey Moon présente les dates proposées pour les réunions du FC en 2014.

Bernhard Url demande aux membres d'introduire des propositions supplémentaires de discussions approfondies devant être approuvées lors de la réunion de décembre. Il prend acte des propositions de l'Allemagne et du Danemark relatives au perturbateur endocrinien, au développement de la toxicologie (Tox 21) et à la meilleure utilisation des informations du système d'alerte rapide pour l'évaluation de l'exposition et de l'échange épidémiologique.

L'Italie confirme la date proposée pour la réunion durant la présidence italienne et indique qu'à la suite de la réunion, une journée additionnelle de réunion scientifique/technique sera organisée à laquelle les membres pourront assister.

7 DIVERS

7.1 Variole ovine en Bulgarie

La Bulgarie fournit aux membres des détails concernant une épidémie actuelle de variole ovine dans le pays identifiée grâce aux programmes de surveillance.

7.2 Grippe aviaire en Italie

L'Italie fournit des informations aux membres concernant le problème, résolu cette semaine, de six foyers épidémiques de grippe aviaire dans le pays.

7.3 Modifications organisationnelles au sein de l'EFSA

Bernhard Url signale aux membres des changements au sein des directions Évaluation des risques et assistance scientifique et Stratégie scientifique et coordination.

7.4 Conférence sur les mélanges de substances chimiques

La France annonce la conférence internationale sur les mélanges de substances chimiques organisée en collaboration avec la DTU et le BfR qui aura lieu les 10 et 11 décembre 2013.

7.5 Colloque EFSA

Juliane Kleiner rappelle le colloque sur la biodiversité en tant qu'objectif de protection dans l'évaluation des risques environnementaux pour l'agro-écosystème européen qui se tiendra les 27 et 28 novembre.

8 CLOTURE DE LA SEANCE

Bernhard Url remercie la représentante lituanienne du FC d'avoir accueilli la réunion et aidé à son organisation, ainsi que les membres du FC et les observateurs pour leur participation active. Bernhard remercie également le secrétariat du FC et les membres du personnel de l'EFSA présents et ceux ayant apporté leur soutien depuis Parme.